

ouais je sais

Par **ryan**, le **17/05/2006** à **09:53**

Oui c'est ce qui m'a été dit dans les couloirs de l'université. Je t'explique :

En faite j'ai une panoplie d'arrêt traitant des droit des biens et droit des personnes et je doit retrouver un arrêt dit "pretorien". Le probleme c'est que je sais pas quoi chercher, j'ai aucun critère et "création du juge" je vois pas trop en quoi ça consiste ? Si tu pouvais m'expliquais ???

je cherche sur internet mais y'a pas trop d'explication concernant le droit....

Par **Yann**, le **17/05/2006** à **10:01**

Je crois que tu t'es trompé de bouton. Je ferme. Tu peux reposter au bon endroit stp.